

Messieurs les membres du conseil d'administration de la société de gestion « United Gulf Financial Services-North Africa »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2023**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 8 911 995 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 352 004 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

-L'absence d'une situation auditée de certaines sociétés en portefeuille ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

-Les rémunérations accordées au comité dépassent le plafond prévu dans le prospectus d'émission, fixé à 4 000 DT HT par an et par comité.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 06/03/2025

Bessem JEDDOU
Commissaire aux comptes
LEJ AUDIT



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	AC 1	<u>7 602 346</u>	<u>5 954 188</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 251 514	3 120 419
Titres OPCVM		0	181 364
Obligations et valeurs assimilées		3 350 832	2 652 405
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	<u>1 345 172</u>	<u>213 113</u>
Placements monétaires		1 031 781	0
Disponibilités		313 392	213 113
Créances d'exploitation	AC 3	<u>145 449</u>	<u>14 386</u>
TOTAL ACTIF		<u>9 092 967</u>	<u>6 181 687</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	82 811	64 062
Autres créditeurs divers	PA 2	98 162	57 655
TOTAL PASSIF		<u>180 972</u>	<u>121 716</u>
ACTIF NET			
Capital	CP 1	9 396 547	6 437 672
Sommes distribuables		(484 552)	(377 702)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(377 702)	(238 789)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(106 850)	(138 913)
ACTIF NET		<u>8 911 995</u>	<u>6 059 971</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>9 092 967</u>	<u>6 181 687</u>

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars)

		Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
	Note		
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	159 725	61 969
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		159 725	61 969
Revenus des placements monétaires	PR 2	47 714	0
Revenus des placements monétaires		47 714	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		207 439	61 969
Charges de gestion des placements	CH 1	(257 911)	(183 598)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(50 472)	(121 629)
Autres charges	CH 2	(56 378)	(17 284)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(106 850)	(138 913)
Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(106 850)	(138 913)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		450 440	701 815
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		8 415	9 964
Frais de négociation			
RESULTAT DE L'EXERCICE		352 004	572 867

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars)

	Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	352 004	572 867
Résultat d'exploitation	(106 850)	(138 913)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	450 440	701 815
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 415	9 964
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 500 020	510 000
Souscriptions		
- Capital	2 500 020	510 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 852 024	1 082 867
ACTIF NET		
En début de période	6 059 971	4 977 104
En fin de période	8 911 995	6 059 971
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	53 353	48 353
En fin de période	77 863	53 353
VALEUR LIQUIDATIVE	114.457	113.583
TAUX DE RENDEMENT	0.77%	10.35%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

1. Présentation du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND

Le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND régit par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de l'Arab Tunisian Bank (ATB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2018.

La gestion du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

Arab Tunisian Bank (ATB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND. En contrepartie de ses services, Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars HT payable à terme échu.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

3. Référentiel d'élaboration des états financiers

La comptabilité de Capital'ACT Seed FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Balance générale

- Etats financiers

4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31 Décembre 2023 à 7 602 346 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	Base d'évaluation au 31/12/2023	% Capital souscrit	% Actif net
Actions, Valeurs Assimilées & DR		2 609 140	4 251 514		54.60%	47.71%
DATA PM SA	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
VIVENTIS SA	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
KYTO PROD SA	154	154 000	154 000	Valeur transactionnelle	1.98%	1.73%
STE HISTORIA	1 059	10 590	10 590	Valeur transactionnelle	0.14%	0.12%
JUNIOR NETWORK SARL	900	9 000	9 000	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
HYDROPEN TECHNOLOGIE SA	900	9 000	9 000	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
KYCO SA	1 164	150 000	212 549	Transaction récente	2.73%	2.38%
POLYSMART SA	60 621	200 050	200 050	Valeur transactionnelle	2.57%	2.24%
EZZAYRA SOLUTIONS SA	11 486	400 000	400 000	Valeur transactionnelle	5.14%	4.49%
Ixnihil SA	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
STE Z HEALTHCARE	907	9 070	224 988	Transaction récente	2.89%	2.52%
TAWA SA	900	9 000	841 577	DCF avec décote 30%	10.81%	9.44%
GO PAYZI	900	9 000	39 000	Transaction récente	0.50%	0.44%
METHANIA INDUSTRIE SA	14 286	500 010	500 010	Valeur transactionnelle	6.42%	5.61%
SOLEDU SA	900	9 000	9 000	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
GAUSS FOR ENGINEERING SERVICES	907	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
ACCENT	1 054	10 540	113 415	Transaction récente	1.46%	1.27%

LIBEREX TUNISIA	16 153	105 000	352 505	Transaction récente	4.53%	3.96%
FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	213	2 130	2 130	Valeur transactionnelle	0.03%	0.02%
STE RECYCLAGE BRAHEM	7 240	72 400	54 300	Valeur transactionnelle avec Décote de 25%	0.70%	0.61%
L6 SA	18 547	105 000	78 750	Valeur transactionnelle avec Décote de 25%	1.01%	0.88%
STE CYNOIA	345	150 000	345 300	Transaction récente	4.43%	3.87%
FOODOO NUTRITION	9 070	9 070	9 070	Valeur transactionnelle	0.12%	0.10%
BAITY	294	200 000	200 000	Valeur transactionnelle	2.57%	2.24%
GEEC	750	450 000	450 000	Valeur transactionnelle	5.78%	5.05%
Obligations et Valeurs Assimilées		2 594 870	2 748 264		35.30%	30.84%
OCA LIBEREX TUNISIA	45 000	45 000	49 638	coût amorti	0.64%	0.56%
OCA SOLEDU	14 100	141 000	159 201	coût amorti	2.04%	1.79%
OCA ACCENT	13 946	139 460	157 720	coût amorti	2.03%	1.77%
OCA IXNIHILO SA	14 093	140 930	159 712	coût amorti	2.05%	1.79%
OCA EZZAYRA SOLUTIONS SA	10 000	100 000	100 000	coût amorti	1.28%	1.12%
OCA JUNIOR SA	14 100	141 000	141 000	coût amorti	1.81%	1.58%
OCA HYDROPEN TECHNOLOGY OCA	14 100	141 000	141 000	coût amorti	1.81%	1.58%
OCA DATA PM SA	14 093	140 930	166 332	coût amorti	2.14%	1.87%
OCA HISTORIA	13 941	139 410	139 410	coût amorti	1.79%	1.56%
OCA GO PAYZI	14 100	141 000	141 000	coût amorti	1.81%	1.58%
OCA POLYSMART 01-04-2020	29 995	299 950	299 950	coût amorti	3.85%	3.37%
OCA STE Z HEALTHCARE	14 093	140 930	159 973	coût amorti	2.05%	1.80%
OCA TAWA SA	14 100	141 000	160 574	coût amorti	2.06%	1.80%
OCA VIVENTIS SA	14 093	140 930	165 029	coût amorti	2.12%	1.85%
OCA GAUSS	14 093	140 930	157 610	coût amorti	2.02%	1.77%

OCA L6 SA	9 000	45 000	33 750	coût amorti avec Décote de 25 %	0.43%	0.38%
OCA RECYCLAGE BRAHEM	7 760	77 600	58 200	coût amorti avec Décote de 25 %	0.75%	0.65%
OCA FOODOO NUTRITION	14 093	140 930	148 610	coût amorti	1.91%	1.67%
OCA FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	14 787	147 870	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
OCA BAITY	5 000	50 000	159 556	coût amorti	2.05%	1.79%
CCA		581 700	602 568		7.74%	6.76%
CCA KYTO PROD	1	6 000	7 330	coût amorti	0.09%	0.08%
CCA HISTORIAR SA	1	30 000	36 247	coût amorti	0.47%	0.41%
CCA KAYKO SA	1	30 000	33 649	coût amorti	0.43%	0.38%
CCA ZHEALTH TECH	1	10 000	11 236	coût amorti	0.14%	0.13%
CCA EZZAYRA SOLUTION S	1	50 000	55 562	coût amorti	0.71%	0.62%
CCA HISTORIAR SA	1	700	792	coût amorti	0.01%	0.01%
CCA DATA PM	1	30 000	32 753	coût amorti	0.42%	0.37%
CCA ZHEALTH CARE A	1	30 000	30 000	coût amorti	0.39%	0.34%
CCA KYTOPROD	1	30 000	30 000	coût amorti	0.39%	0.34%
CCA LIBEREX	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
CCA KAYCO SA	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
CCA METHANIA	1	150 000	150 000	coût amorti	1.93%	1.68%
CCA CYNIOIA	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
CCA HISTORIAR SA	1	15 000	15 000	coût amorti	0.19%	0.17%
CCA ZHEALTH CARESA	1	50 000	50 000	coût amorti	0.64%	0.56%
OPCVM		0	0		0.00%	0.00%
TOTAL		5 785 710	7 602 346		98%	85%

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 345 172 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif net
Placements Monétaires			1 031 781	11.35%	11.58%
- COMPTE A TERME BTK 08/08/2024		1 000 000	1 031 781	11.35%	11.58%
Banque		313 392	313 392	3.45%	3.52%
AVOIRS EN BANQUE		313 392	313 392	3.45%	3.52%
SOMME A L'ENCAISSEMENT		0	0	0.00%	0.00%
TOTAL		1 313 392	1 345 172	14.79%	15.09%

AC 3- Créances d'exploitation :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 145 449 DT contre 14 386 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur OCA/CCA à recevoir	82 449	14 386
Autres créances	63 000	0
Total	145 449	14 386

PA 1- Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 82 811 DT contre 64 062 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	59 010	40 261
Rémunération du dépositaire	23 801	23 801
Total	82 811	64 062

PA 2- Autres créiteurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 98 162 DT contre 57 655 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	8 235	7 000
Frais du comité	85 000	48 000
Créiteur divers	4 927	2 655
Total	98 162	57 655

CP 1- Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Montant	6 437 672
Nombre de parts émises	53 353
Nombre de copropriétaires	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant (capital appelé)	2 500 020
Montant (capital Souscrit non versé)	0
Nombre de parts émises	24510
Nombre de copropriétaires nouveaux	1
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	450 440
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 415
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	
<u>Capital au 31/12/2023</u>	
Montant	9 396 547
Nombre de parts	77 863
Nombre de copropriétaires	7

PR 1- Revenus du portefeuille-titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 159 725 DT contre 61 969 DT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Dividendes	0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés	104 939	59 678
Revenus autres valeurs	54 786	2 291
Total	159 725	61 969

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 47 714 DT contre un solde nul au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Revenus des Certificat de dépôt (potentiel)	0	0
Revenus des Certificat de dépôt (Echus)	0	0
Revenus MOUDHARBA (potentiel)	0	0
Revenus MOUDHARBA (Echus)	13 808	0
Revenus des autres placements monétaires (potentiel)	31 781	0
Revenus des autres placements monétaires (Echus)	0	0
Revenus PL	2 125	0
Total	47 714	0

CH 1- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 257 911 DT contre 183 598 DT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	234 110	159 733
Rémunération du dépositaire	23 801	23 866
Total	257 911	183 598

CH 2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 56 378 DT contre 17 284 DT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
Impôts et taxes	170	45
Frais du comité	47 000	16 000
Services bancaires et assimilés	358	356
Honoraires Commissaire Aux Comptes	8 000	5 101
Redevance CMF	850	-4 218
Total	56 378	17 284

6. Autres informations**Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	2.664	1.161
Charges de gestion des placements	(3.312)	(3.441)
Revenus net des placements	(0.648)	(2.280)
Autres charges	(0.724)	(0.324)
Résultat d'exploitation (1)	(1.372)	(2.604)
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	(1.372)	(2.604)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	5.785	13.154
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.108	0.187
Frais de négociation	0.000	0.000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5.893	13.341
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4.521	10.737
Valeur liquidative	114.457	113.583

7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- a. La société United Gulf Financial Services- North Africa reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 234 110 DT.

Le solde du compte de rémunération du gestionnaire à payer s'élève au 31/12/2023 à 59 010 dinars.

- b. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 23 801 DT.

Le solde du compte de rémunération du dépositaire à payer s'élève au 31/12/2023 à 23 801 dinars.